



RAPPORT D'ÉTUDE

Analyse situationnelle des Commissions Foncières communales et villageoises dans les régions de Gao et Ménaka



ONG AZHAR
Rue 800 Porte 1494 Faladie SEMA-Bamako ; E-mail : ongazhar2008@gmail.com

Sommaire

SOMMAIRE	1
I- INTRODUCTION	2
II- NOTES METHODOLOGIQUES	3
III- RESULTATS DE L'ENQUETE	8
1. NATURE DES CONFLITS DANS LES RÉGIONS DE GAO ET MÉNAKA	8
1.1. LES SOURCES DE L'INSECURITE AUTOUR DU FONCIER	8
1.2. AU SUJET DES CONFLITS FONCIERS DANS LES COMMUNES	12
2. ÉTAT DES LIEUX DES COMMISSIONS FONCIÈRES DANS LES REGIONS DE GAO ET MENAKA.	13
2.1. LE DEFI DE LA VULGARISATION DES COMMISSIONS FONCIERES	14
2.2. LE DEFI DU FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS FONCIERES	15
2.3. LE DEFI DE LA REAPPROPRIATION DES COMMISSIONS FONCIERES	18
2.4. PERCEPTIONS DES ACTEURS SUR LES COMMISSIONS FONCIERES	19
3. PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES AUX COMMISSIONS FONCIÈRES 23	
3.1. DES FEMMES ET DES JEUNES DANS LA GESTION/PREVENTION DES CONFLITS	24
3.2. LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX COMMISSIONS FONCIERES ?	26
3.3. LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX COMMISSIONS FONCIERES ?	31
IV- RECOMMANDATIONS GENERALES	35
V- ANNEXES	38
5.1. GUIDE D'ENTRETIEN – INDIVIDUEL/COLLECTIF	38
5.2. QUESTIONNAIRE	40

I- Introduction

Le Mali fait face aux défis des nombreuses crises et conflictualités cycliques, qui ont parfois concernés le pouvoir central. Depuis 2012, des crises et conflits armés dans le Nord et le Centre du pays constituent un véritable enjeu de sécurité internationale. Les rébellions touarègues ne constituent plus les seuls défis du gouvernement malien. Des violences communautaires émergent et s'intensifient dans un contexte et dans des champs de guerre contre le terrorisme. Pour de nombreux acteurs, et partenaires, ces crises demeurent une opportunité de reconstruire et de redynamiser de nombreuses institutions étatiques et locales, dans la perspective de la recherche de la sécurité-paix-développement.

Les régions de Gao et Ménaka (zones de notre étude) , situées au Nord du Mali, constituent des territoires et agropastoraux. Les interdépendances entre les communautés se construisent essentiellement autour des activités agropastorales et des ressources liées.

L'activité agropastorale est intimement attachée à certains modes de vies faits de mobilités, de mouvements sur des vastes étendues, à la rencontre des ressources nécessaires. Les conflictualités, en perturbant ces mouvements créent une véritable situation d'insécurité qui ajoute à la pression déjà forte de la rareté des ressources du fait des aléas climatiques, le facteur multiplicateur de la (in)sécurité humaine et la compétition pour des ressources à l'accès difficile dans un espace sahélien aux défis multiples. C'est dans un contexte de violences contre les civils et de violences communautaires centre et au Nord du Mali, que le problème des conflits fonciers se pose dans les régions de Gao et Ménaka.

La présente étude est réalisée dans le cadre du projet que conduit l'ONG AZHAR sur les actions concertées autour d'une gestion durable du foncier agropastoral à travers la redynamisation des commissions foncières communales, villageoises et des fractions dans les régions de Gao et Ménaka. Les résultats de l'étude portent sur un état des commissions foncières communales, villageoises et des fractions dans les régions de Gao (Ansongo, Tessit, Tin-Hamma, Achawadj et Sony Aliber) et Ménaka (communes de Ménaka et Anderboukane).

II- Notes méthodologiques

Situation du terrain

Carte administrative du Mali (source : Universalis-edu)



Depuis 2012, des conflits multiples affectent la cohésion sociale et les solidarités qui se construisent depuis des siècles entre des communautés diverses et variées dans leurs trajectoires sociales. Des conflits armés se manifestent en facteurs de risque dans le vivre ensemble et les modes de vie des communautés Songhai, Kel Tamasheq, Peul, Haoussa, Zarma, Bambara etc. qui composent les territoires des

régions de Gao et de Ménaka. Des conflits liés aux ressources naturelles notamment au foncier sont encore plus significatifs qu'ils ne l'étaient avant la dégradation de la situation sécuritaire dans la bande sahélo-saharienne. L'objet de notre étude est de faire la situation sur les acteurs et mécanismes communautaires de la gestion/prévention des conflits liés au foncier, pour une meilleure gestion durable des ressources naturelles.

Méthodologie de recherche

2 régions du Mali

80 entretiens sémi-directifs

7 communes

50 participants aux focus group

200 questionnaires

Notre étude porte sur une enquête de terrain. Le rapport est documenté par les entrevues menées par nos équipes à Gao et Ménaka dans l'objectif d'appréhender la situation des commissions foncières communautaires et villageoises.

Pour ce faire, nous nous sommes intéressés à l'ensemble des forces vives de ces deux régions septentrionales du Mali. Les composantes de la société civile à savoir les chefs coutumiers, les chefs religieux et traditionnels, les associations socio-culturelles locales, les organisations/réseaux de jeunes et des femmes, les ONG locales, les collectivités territoriales. Des autorités politico-administratives et des services techniques de l'Etat, des élus locaux ont été consultés dans le cadre de cette étude.

Notre étude porte sur les sept communes des régions de Gao et Ménaka. Nous procédons par des méthodes quantitatives (questionnaires) et qualitatives (entretiens semi-directifs individuels et collectifs) à la collecte de données sur le terrain de recherche concerné.

Objectif général de l'étude

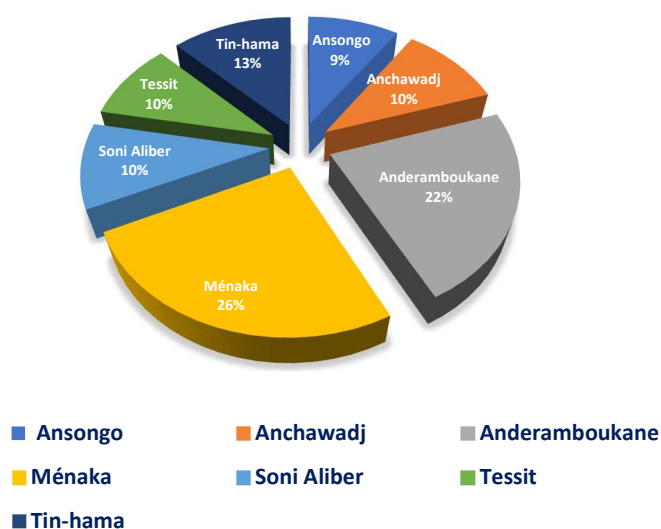
Le principal objectif poursuivi par l'étude est de faire un état de la situation des commissions foncières communales et villageoises/fractions.

Le présent rapport porte sur *l'analyse situationnelle des commissions foncières communautaires*. Le rapport fait la situation de la connaissance et du fonctionnement des commissions foncières. Il est aussi question dans ce rapport d'étude de faire état de la participation des femmes et des jeunes à ces commissions. Le rapport a le souci de donner des pistes pour la redynamisation des commissions foncières.

Outils et méthodes de la recherche

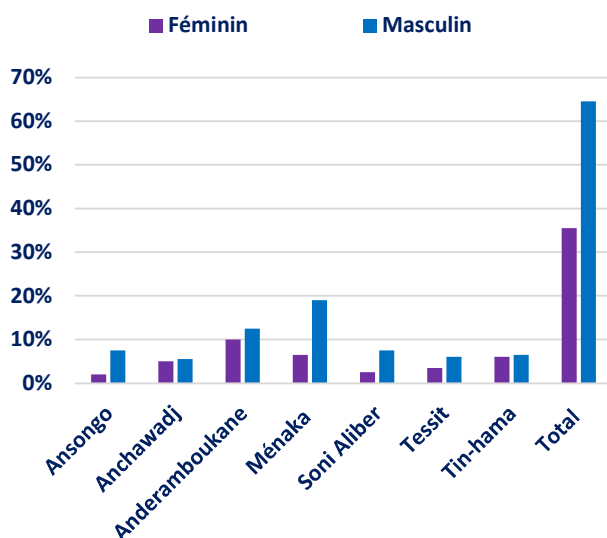
Deux outils ont principalement été mobilisés pour la collecte de données d'enquête de terrain. Nous combinons l'entretien semi-directif et le questionnaire. Pour recueillir des données qualitatives nous avons procédé par des entretiens semi-directifs individuels et des focus group. L'intérêt d'une telle option méthodologique demeure le souci de l'objectivité par les procédés de triangulation des données. La pertinence du questionnaire dans une telle étude se manifeste dans la précision des données par rapports à des questions pourtant complexes. Une soixantaine de questions sont formulées pour recueillir des données sur un ensemble de huit thématiques : Identifications des acteurs ; Communautés, liens sociaux, valeurs, et conflits ; Mécanismes de gestion/prévention des conflits liés au foncier ; Les acteurs de la gestion/prévention des conflits communautaires ; Normes, lois, règles et institutions ; Fonctionnement, usages et pratiques des Commissions Foncières ; Participation des femmes et des jeunes aux CoFos ; Perceptions, Droit et Conflits fonciers.

Graphique 1 : Répartition des individus de l'échantillon par commune



Les communes de Ménaka et de Anderamboukane sont plus représentatives dans notre échantillon. Nous pouvons prétendre que les données relatives à ces communes sont assez significatives par rapport à l'ensemble des autres résultats des autres communes.

Graphique 2 : Répartition échantillon par commune et par sexe



Les hommes représentent 65% de notre échantillon et les femmes 35% du total.

Tableau 1 : Répartition des individus de l'échantillon selon l'âge

	moins de 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 et plus	Total
Ansongo	0%	1%	3%	3%	1%	3%	10%
Anchawadj	2%	3%	3%	2%	1%	1%	11%
Anderamboukane	1%	6%	10%	5%	1%	1%	23%
Ménaka	1%	9%	7%	6%	3%	1%	26%
Soni Aliber	0%	0%	5%	3%	2%	2%	10%
Tessit	2%	1%	3%	4%	1%	1%	10%
Tin-hama	1%	2%	4%	5%	1%	1%	13%
Total	6%	21%	33%	26%	8%	8%	100%

Tableau 2 : Répartition des individus de l'échantillon selon les groupes sociaux

Communes	Arabe	Bambara	Daoussahak	Dogon	Haoussa	Peul	Songhai	Tamashaq	Zarma	Total
Ansongo	0	0	0	0	0	3	13	2	1	19
Anchawadj	4	0		0	0	2	7	8	0	21
Anderamboukane	6	2	2	0	7	1	4	20	3	45
Ménaka	5	2	1	1	5	3	11	20	3	51
Soni Aliber	0	0	0	0	0	1	18	1	0	20
Tessit	1	0	0	0	0	2	3	13	0	19
Tin-hama	2	0	0	1	0	2	0	20	0	25
Total	18	4	3	2	12	14	56	84	7	200

III- Résultats de l'enquête

Le rapport d'enquête traite trois questions fondamentales relatives à la situation des commissions foncières dans les régions de Gao et Ménaka. Nous exploitons d'abord à titre indicatif les données relatives à la nature des conflits dans les régions de Gao et Ménaka. Faire l'état des conflits fonciers, permet ensuite dans un second chapitre de faire la situation des commissions foncières communales et villageoises/fractions, objet central du présent rapport. Enfin, nous interrogeons la participation des femmes et des jeunes dans ces dites commissions dans la perspective de les redynamiser.

1. NATURE DES CONFLITS DANS LES RÉGIONS DE GAO ET MÉNAKA

Dans notre rapport d'étude nous considérons le foncier comme la terre et toutes ses attributs relatifs aux ressources naturelles qu'elle porte, qui lui donne de la valeur. Nous traitons dans ce premier chapitre, d'une part les sources de l'insécurité autour du foncier en mettant l'accent sur l'insuffisance des ressources naturelles et la pluralité des légitimités autour du foncier comme des sources des conflits fonciers. D'autre part, nous mettons en relief la communautarisation des conflits fonciers dans la zone de l'étude.

1.1. Les sources de l'insécurité autour du foncier

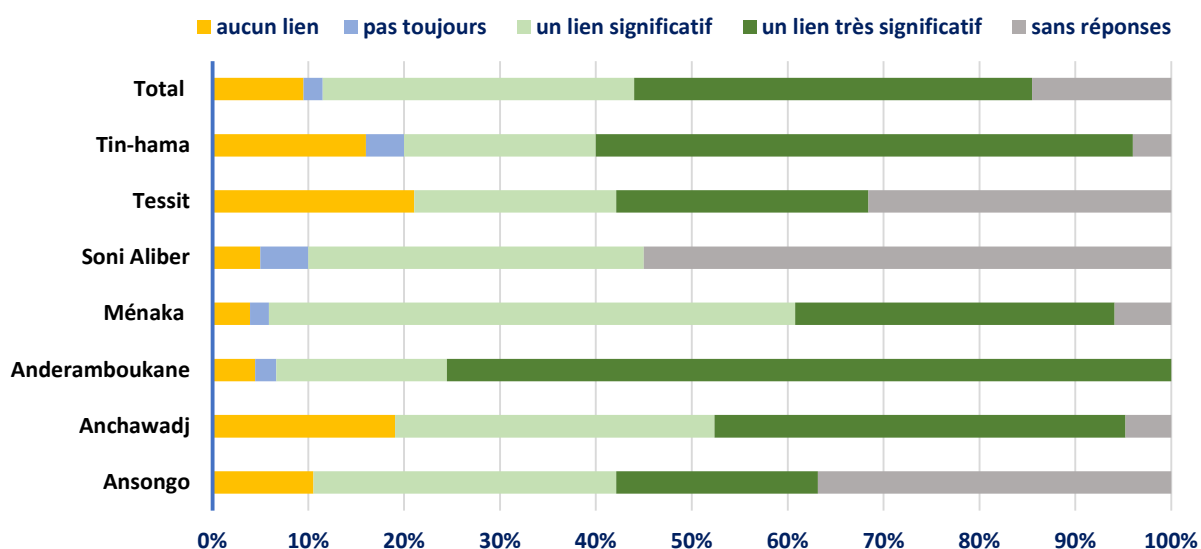
Nous entendons par insécurité autour du foncier l'ensemble des facteurs qui constituent des contraintes matérielles et immatérielles à la production et à l'exploitation harmonieuse, inclusive et durable des terres et des aspects relatifs (végétation, eau etc.). Nous insistons sur deux sources d'insécurité autour du foncier à savoir d'une part l'insuffisance de ressources naturelles, d'autre part la pluralité des légitimités autour de la gestion foncière.

- L'insuffisance des ressources naturelles

Le territoire national est largement couvert d'une zone aride à semi-aride. Composée majoritairement de population rurale, le pays connaît une très faible densité moyenne. Près de 80% de la population nationale occupe 25% des terres. La terre est hautement *conflictogène* dans les zones où il n'existe qu'une faible capacité de terres arables. En outre, la territorialisation des références identitaires, met les problématiques foncières au cœur des conflits, sans qu'elles ne soient paradoxalement au cœur des politiques publiques.

L'insuffisance de ressources naturelles peut se mesurer à la difficulté d'accès à l'eau, à l'exclusion de certaines couches sociales de l'acquisition et exploitation foncière, à la fragilisation des zones de végétations sous l'effets des changements climatiques, autant d'indicateurs tangibles assez suffisant pour conclure à une thèse de l'insuffisance des ressources potentiel facteur de conflictualités. En effet, les compétitions pour l'accès aux points d'eau dans les régions de Gao et Ménaka, se transforment dans certaines circonstances en conflits armés, pouvant opposer des communautés. Notre étude à chercher à confirmer cette hypothèse de l'insuffisance des ressources naturelles sources de conflictualités. De nombreux acteurs dans les communes de l'étude, confirment les liens significatifs qui peuvent exister entre l'insuffisance des ressources et le déclenchement des conflits.

Graphique 3 : Insuffisance des ressources naturelles comme source de conflit



Les individus rencontrés estiment qu'il existe un lien significatif (33%) voire très significatif (42%) entre les deux variables – insuffisance de ressources et conflits armés.

Sur le total des individus qui considèrent le lien très signification entre l'insuffisance des ressources naturelles et le déclenchement des conflits armés, 7% résident à Tin-Hama

Ce sont donc dans les communes de Ménaka et Anderamboukane qui rappelons-le sont assez représentatif de l'échantillon global, que l'insuffisance de ressources est indiquée comme potentiel facteur de conflictualité. A Ménaka 23% d'individus valident le lien significatif à très

significatif. A Anderamboukane ce sont 21% qui confirment ce lien significatif à très significatif.

Cependant, 10% de nos enquêtés considèrent qu'il n'existe aucun lien entre l'insuffisance de ressources et le déclenchement des conflits armés. Cette part de réponse est dispersée dans toutes les communes, mais est plus importante à Tin-hama et Tessit où 2% d'individus considèrent dans chacune de ces communes, qu'il n'existerait pas de lien entre insuffisance de ressources et déclenchement des conflits armés. Une part assez marginale pour confirmer la thèse de l'absence de lien entre les deux variables.

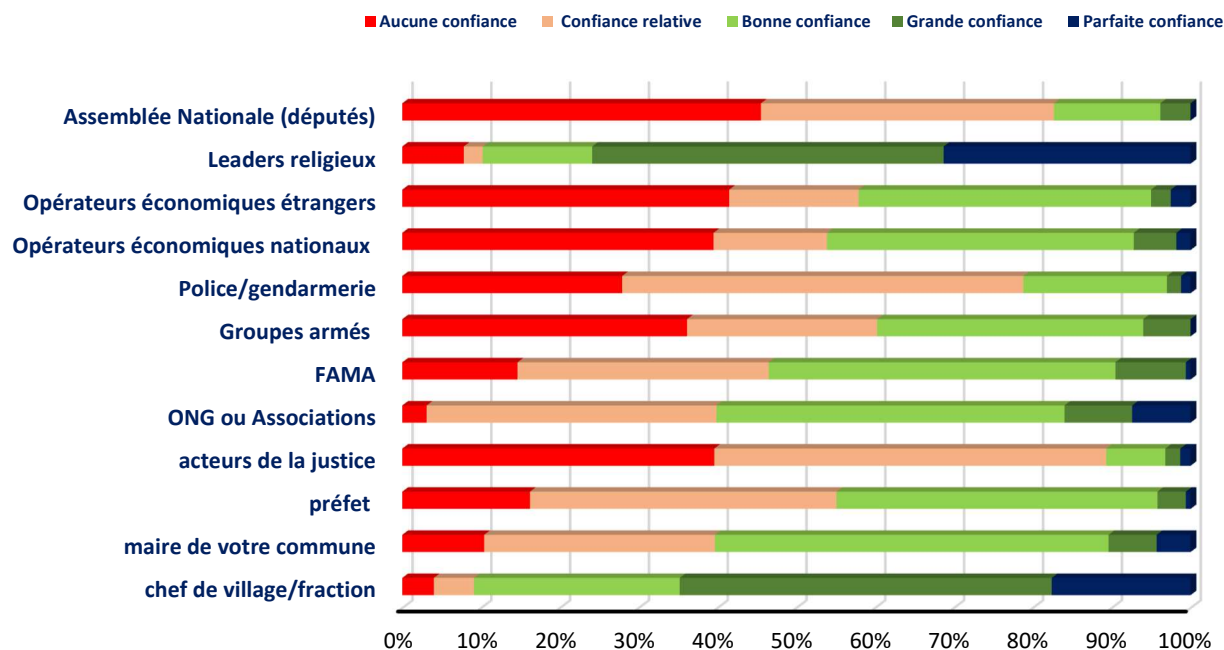
- **Le problème des légitimités et de la confiance à l'endroit des acteurs**

Les missions de nombreuses autorités sont en lien avec la gestion du foncier. L'enquête révèle que les individus témoignent une grande confiance chez les leaders communautaires qui conduisent des mécanismes communautaires de gestion des conflits. Cela se traduit par le souhait des individus de voir leurs différends réglés à travers les instances traditionnelles. La légitimité dont jouissent les procédés traditionnels de règlement des conflits sont naturellement en compétition avec les procédés judiciaires des cours et tribunaux de l'État. Au point qu'il n'est pas rare que la pluralité des ordres juridiques – droit foncier et pratiques coutumières foncières – contribuent à créer de l'insécurité autour de l'accès au foncier.

En contexte de conflits armés, il ressort de nos entretiens que des groupes armés font la loi dans certaines localités sur les questions foncières. Le rapport de force est privilégié pour régler les conflits fonciers.

De nombreuses autorités dont les missions peuvent concerner les questions foncières font face à un déficit de légitimité.

Graphique 4 : Niveau de confiance des individus à l'endroit des acteurs dans leur localité

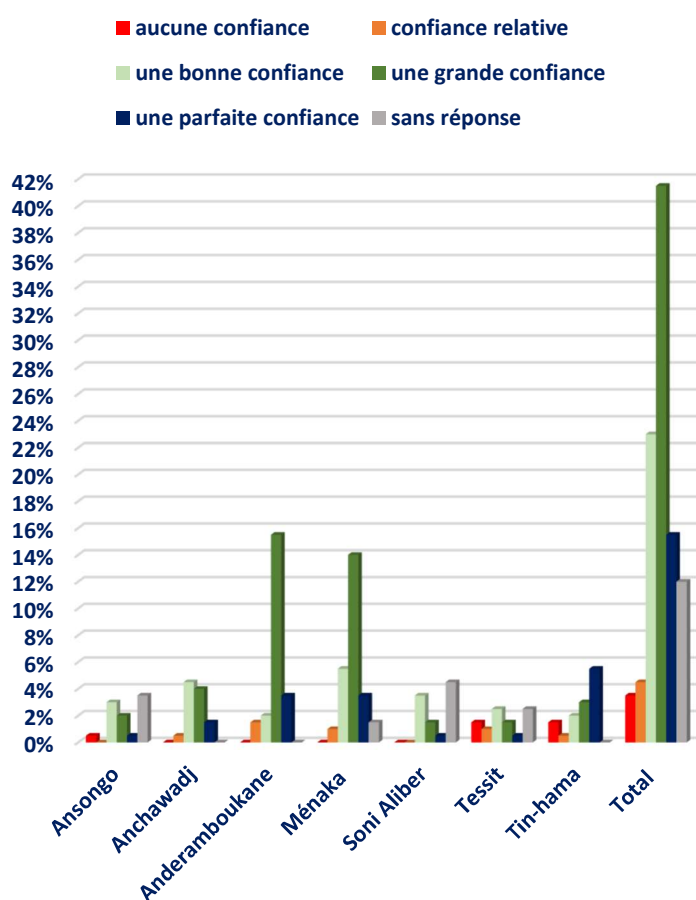


Notons d'abord que les députés, les opérateurs économiques nationaux et étrangers, les groupes armés, les acteurs de la justice, bénéficient de moins de confiance que les chefs de village/fraction, les leaders religieux, les ONG/Associations.

Les maires sont crédités d'une bonne confiance. Nous faisons remarquer que dans de nombreuses communes, notamment en zones pastorales – Tessit et Tin-Hama - les maires ont une double casquette : ils sont maires, chefs coutumiers, conseillers.

Cependant dans les communes de Tin-Hama et Tessit, confrontées à des violences intenses, les maires peuvent ne pas être appréciés de tous. L'absence des maires de leur localité, parce qu'ils craignent pour leur vie, - coordonnant les activités administratives depuis Ansongo - , peut expliquer les 4% d'individus qui n'ont aucune confiance en leurs élus locaux, notamment les maires.

Graphique 5 : La confiance des individus à l'endroit des chefs de village/fraction



Les chefs de village/fraction sont des responsables des communautés de bases. Ce sont des leaders communautaires qui bénéficient d'une très grande confiance : 42% des individus du total de l'échantillon, estiment accorder une grande confiance aux chefs de village ou de fraction ; 16% leur consacrent une parfaite confiance.

Dans les communes de Anderamboukane et Ménaka particulièrement, ces leaders communautaires bénéficient de cette grande voire parfaite confiance.

Cependant 4% du total de notre échantillon ne manifestent aucune confiance à l'endroit des chefs de village/fraction, notamment à Tessit, Tin-hama et Ansongo.

1.2. Au sujet des conflits fonciers dans les communes

Dans les régions du Nord du pays, notamment à Gao et Ménaka, où les activités agropastorales demeurent très importantes, le rapport des individus à la terre dépasse le seul cadre des activités professionnelles. Les acteurs communautaires nourrissent un certain attachement à la terre qui est constitutif de leurs identités. Notre étude ne prétend pas rapporter toutes les considérations anthropologiques relatives aux rapports des groupes d'individus à leurs terres. Cependant soulignons ce fait anthropologique, qui par ailleurs est universel.

Les conflits communautaires qui peuvent prendre des formes de violences intercommunautaires, donnent aux conflits fonciers – vieux comme le monde – une dimension

particulière voire préoccupante. L'intensité des violences communautaires ces dernières années dans le centre et le Nord du pays sont directement et indirectement liés au foncier.

Dans les communes où les conflits fonciers ont une certaine significativité, les conflits armés émergent en se nourrissant d'autres sources, à savoir la présence et l'influence des groupes armés dans des espaces agropastoraux.

2. ÉTAT DES LIEUX DES COMMISSIONS FONCIÈRES DANS LES REGIONS DE GAO ET MENAKA.

Dans cette seconde partie, le rapport fait la situation des Commissions Foncières. Ces dites commissions sont régies par le décret n°9-011 du 19 Janvier 2009 fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions foncières locales et communales. Considérant la loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, les commissions foncières sont dotées d'un décret de création. Elles ont entre autres pour missions de travailler à la conciliation des parties aux litiges fonciers au préalable d'une saisine si nécessaire des juridictions compétentes en la matière. Elles sont censées travailler à collecter et produire des connaissances locales en matière foncière. Elles sont aussi appelées à produire des avis sur toutes les questions foncières dont elles seront saisies

Nous mettons en exergue les difficultés que rencontrent les commissions foncières en début d'expérimentation dans les régions de Gao et Ménaka. Nous insistons donc sur les défis relatifs à la vulgarisation des dites commissions, aux défis de leur fonctionnement, à ceux de leur réappropriation par les populations des communes de Ménaka, Anderamboukane, Anchawadji, Soni-Aliber, Ansongo, Tessit, Tin-Hama. Nous considérons aussi les perceptions des acteurs sur les commissions foncières.

Il ressort de l'enquête sur la situation des CoFos une forte nécessité de plaider sur leur redynamisation. Des commissions foncières ont fait leur preuve dans d'autres États d'Afrique. Le potentiel rôle qu'elle pourrait jouer dans la gestion/prévention des conflits fonciers au Mali,

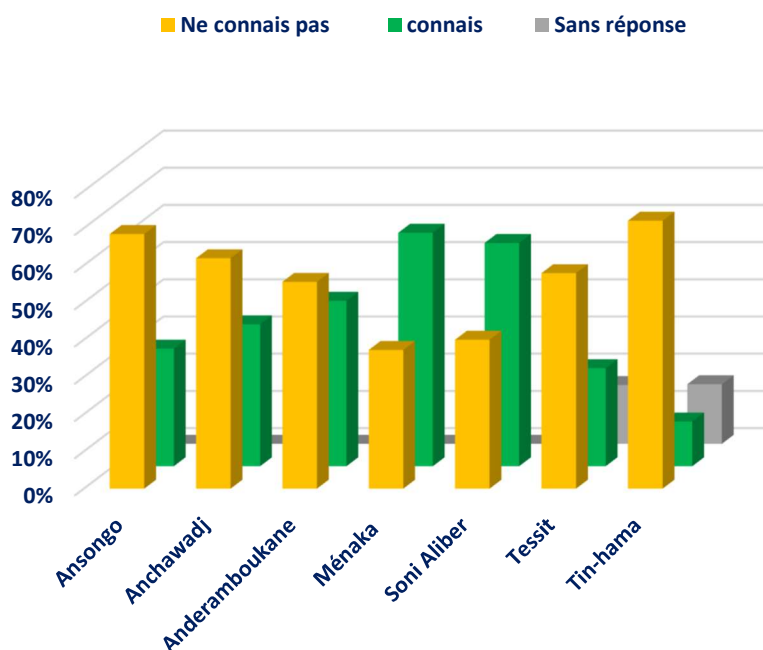
passera par leur redynamisation dans des contextes sécuritaires, pour le moins incertains pour l'activité des acteurs communautaires.

2.1. Le défi de la vulgarisation des Commissions Foncières

Les données d'entretiens recueillis au niveau des communes renseignent sur la méconnaissance des Commissions Foncières. Les résultats de l'étude quantitative confirment la méconnaissance des commissions et par conséquent indiquent le défi de leur vulgarisation.

Pour rappel les commissions foncières ont été installées dans les communes sans l'être au niveau des villages et des fractions. Il peut donc sembler normal que les commissions ne soient pas connues de tous. Il demeure important de faire l'état de cette méconnaissance des dites commissions.

Graphique 6 : Connaissance des commissions foncières au niveau des communes



Plus de la moitié du total de l'échantillon ne connaît pas les commissions foncières, soit 54% des enquêtés.

Le défi de vulgarisation des CoFos se pose dans toutes les communes de l'enquête. Les CoFos ne sont pas connues particulièrement dans les communes de Ansongo, Anchawadj, Tin-

Hama et Tessit : 2/3 des individus rencontrés n'ont aucune connaissance des commissions.

Les commissions sont plus connues par contre dans les communes de Ménaka : 63% des individus estiment connaître les CoFos. Ce sont 60% d'individus qui en ont connaissance dans

la commune de Soni-Aliber ; et seulement 44% contre 56% prétendent connaître les CoFos à Anderamboukane.

En résumé, nous pouvons attester que globalement les CoFos sont méconnues de la plupart des individus des régions de Gao et Ménaka. Une situation qui peut s'expliquer par une absence de vulgarisation des missions des Cofos, par un faible intérêt des acteurs pour une institution nouvelle dans leurs localités qui souffre d'un manque de dotations et d'une méconnaissance de ces champs d'intervention.

Au regard donc de la situation, les commissions foncières nécessitent une vulgarisation et sensibilisation poussée et organisée, dans la perspective de leur redynamisation. Le défi de la vulgarisation est encore plus important dans certaines communes (Ansongo, Anchawadj, Tessit, Tin-Hama) que dans d'autres (Ménaka, Anderamboukane, Soni-Aliber).

2.2. Le défi du fonctionnement des Commissions Foncières

Les commissions foncières sont chargées de résoudre des questions relatives aux fonciers, qui se trouvent constituer des facteurs importants de conflictualités dans les espaces agropastoraux. Leurs missions nécessitent cependant une réglementation claire et transparente du foncier. Dans les régions de Gao et Ménaka, une des problématiques liées au foncier est la connaissance même des règles et lois d'encadrement du foncier. Les commissions foncières dans les communes de l'enquête, fonctionnent-elles ?

Le défaut de connaissance des commissions foncières, le déficit de sensibilisation dans le rôle qu'elles peuvent éventuellement jouer dans la gestion/prévention des conflits fonciers, agissent sur leur (dys) fonctionnement. Les données recueillies renseignent d'une part sur les défis importants à relever sur leur fonctionnement, d'autre part, et par conséquent, les CoFos n'ont jusque-là pas eu d'effets positifs sur les problématiques foncières. La situation des CoFos nécessite de les redynamiser dans un contexte marqué par des conflits armés multiformes et des mécanismes de gestions concurrents.

- **Les Commissions Foncières « ne fonctionnent pas du tout »**

A la question « *donnez votre opinion sur le fonctionnement des CoFos dans votre localité* », les individus considèrent majoritairement qu'elles « *ne fonctionnent pas du tout* », soit 51% des individus.

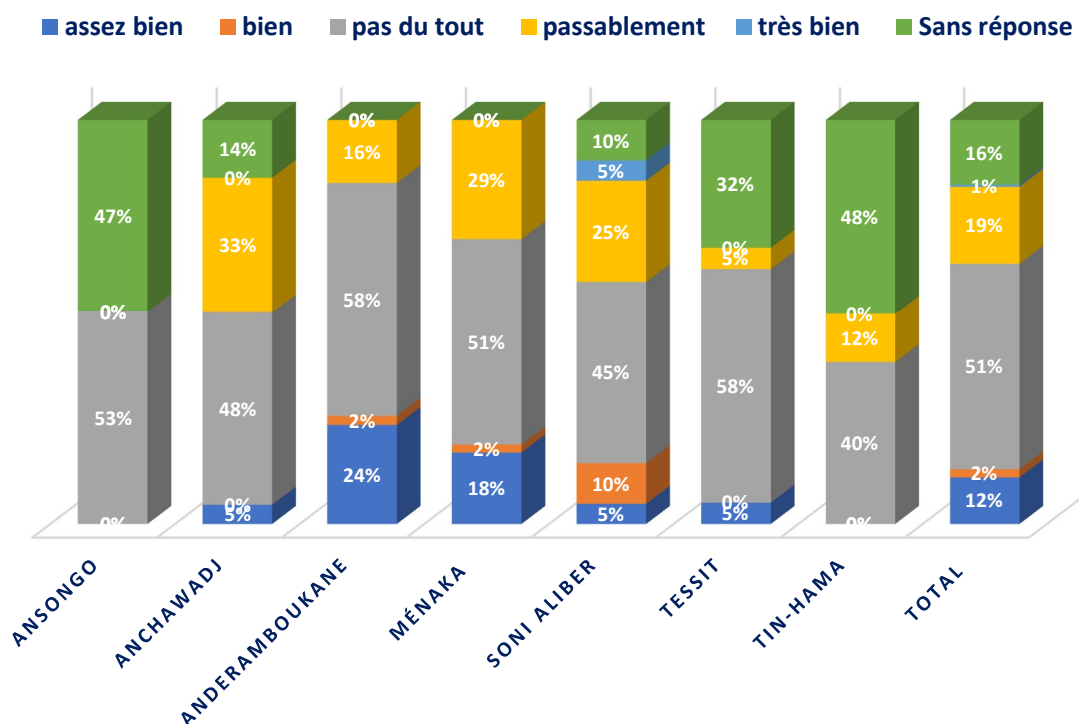
Analyse situationnelle des Commissions Foncières dans les régions de Gao et Ménaka

Les acteurs évaluent le fonctionnement des CoFos dans leur commune – question 44 du questionnaire. Sur le total de l'échantillon, 51% des individus, évaluent les CoFos comme des mécanismes qui « *ne fonctionnent pas du tout* » ; 19% estiment que les CoFos fonctionnent *passablement* ; 12% considèrent que c'est *assez-bien*. Marginalement 2% les évaluent « *bien* » et 1% « *très bien* ».

C'est dans la commune de Soni-Aliber¹ que les commissions semblent fonctionner : 5% des individus considèrent qu'elles fonctionnent très bien. Ce taux est assez faible pour conclure à un très bon fonctionnement des CoFos. Dans la même commune 45% estiment que lesdites commissions ne fonctionnent pas du tout.

Ces perceptions sur le non-fonctionnement des CoFos sont évidemment corroborées par les résultats sur la faible connaissance que les individus en ont. Le graphique ci-après fait la situation du fonctionnement des CoFos selon les individus par commune.

Graphique 7 : perceptions des acteurs sur le fonctionnement des Commissions Foncières



Alors que 51% des individus rencontrés à Ménaka, considèrent que les commissions « *ne fonctionnent pas du tout* », (29%) des acteurs de cette commune estiment le fonctionnement des CoFos de passable, d'assez-bien (18%) à bien (2%). A Ansongo les CoFos ne fonctionnent

¹ C'est une des communes les plus paisibles de la région.

Analyse situationnelle des Commissions Foncières dans les régions de Gao et Ménaka

pas du tout selon l'ensemble des enquêtés qui ont eu à répondre à la question soit 53%. Tessit et Tin-hama partagent les mêmes perceptions quant au non-fonctionnement des Commissions.

- Les commissions foncières n'ont pas encore amélioré la situation des localités

La situation des localités au regard des problématiques foncières s'est-elle améliorée depuis l'installation des commissions au niveau des communes ? Les commissions foncières dans leur grande majorité ne sont pas connues du grand public et ne fonctionnent pas. Selon les informations recueillies, elles n'ont pas encore permis d'améliorer les conditions des acteurs au sein des communes, des villages et des fractions, depuis leur installation.

Nous croisons les réponses des individus sur le fonctionnement des commissions et leur opinion sur la situation (changement positif ou pas) de leur localité depuis l'installation des commissions : *la situation dans votre localité s'est-elle améliorée depuis l'arrivée des CoFos ?*

Tableau 8 : croisement des perceptions sur fonctionnement des CoFos et l'amélioration de la situation au sein des communes.

		Fonctionnement des CoFos					Sans réponses	Total général
		Assez bien	Bien	Pas du tout	Passablement	Très bien		
Amélioration de la situation locale	Assez bien	5%	1%	0%	2%	1%	0%	8%
	Bien	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%
	Pas du tout	1%	1%	46%	5%	0%	0%	52%
	Passablement	4%	0%	3%	13%	0%	0%	20%
	Très bien	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%
	Sans réponses	2%	0%	2%	1%	0%	16%	20%
	Total général	12%	2%	51%	19%	1%	16%	100%

Depuis leur installation, les CoFos n'ont apporté aucune amélioration à la situation des communes : 52% des individus estiment qu'il n'y a pas eu du tout d'amélioration au niveau des communes et localités ; seulement 1% des enquêtés considèrent qu'il y a amélioration. De tels résultats correspondent à la situation des CoFos qui sont justes installées au niveau des communes sans véritablement être effectivement fonctionnelles.

2.3. Le défi de la réappropriation des Commissions Foncières

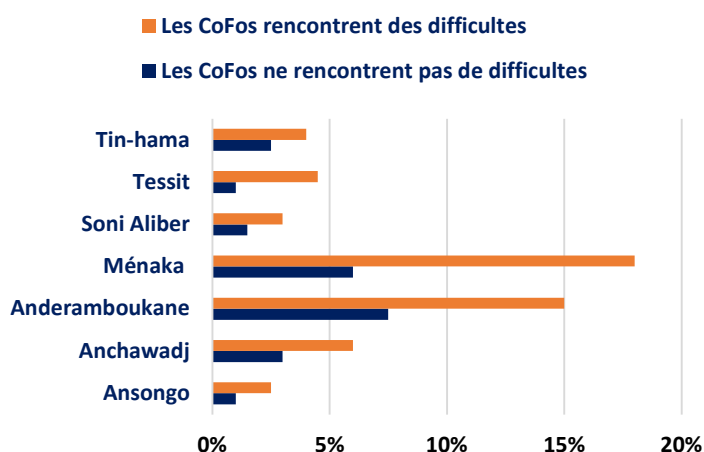
Les commissions sont installées au niveau des communes. Mais ne fonctionnent pas. Elles rencontrent des difficultés selon les individus – graphique ci-dessus. La méconnaissance des CoFos ne constitue pas le seul potentiel facteur qui explique le manque de réappropriation des commissions par les acteurs communautaires.

Des difficultés conjoncturelles et structurelles constituent de véritables entraves à la réappropriation des CoFos au sein des communes. Les conflits armés et communautaires sont un exemple d'entraves conjoncturelles. Comment en effet faire remplir à des CoFos une mission de gestion/prévention des conflits foncier dans des situations sécuritaires dégradées par des conflits armés sous-tendus par des enjeux autres que ceux liés exclusivement au foncier.

En outre, des représentations sociales, des logiques de pouvoirs, des antagonismes entre les pouvoirs communautaires coutumiers et les nouveaux pouvoirs que pourraient susciter l'exécution des commissions foncières, ne sont pas négligeables. Ces éléments constituent des obstacles structurels. Comment ainsi, penser et exécuter la mission des CoFos sans remettre en question le travail des leaders communautaires (chefs de village et de fraction, chefs coutumiers et leaders religieux), par ailleurs salué par de nombreux individus rencontrés, dans des communautés foncièrement ancrées dans des règles coutumières et communautaires.

Des perceptions faussées se développent chez les acteurs de la justice au sujet des commissions foncières. Les CoFos seraient perçues comme un organe informel en concurrence aux juridictions compétentes déjà présentes sur le terrain. Certains membres des CoFos rencontrent par exemple des difficultés d'homologation.

Graphique 9 : Les Commissions Foncières rencontrent des difficultés



Les commissions rencontrent des difficultés selon les individus. Dans les communes les plus représentatives de notre échantillon, à savoir Ménaka et Anderamboukane, ces difficultés sont importantes.

En nous intéressant aux communes telles Anchawadji, Ménaka, Anderamboukane et Soni-Aliber où les CoFos sont plus ou moins connues, les individus nous exposent en quoi consistent les difficultés que rencontrent lesdites commissions.

Les difficultés relatives au fonctionnement des commissions foncières sont principalement de trois ordres : d'une part des obstacles matériels liés aux capacités infrastructurales, au financement, à l'appui logistique ; d'autre part des considérations immatérielles en lien avec les capacités techniques des ressources humaines ; enfin un déficit de volonté des acteurs de vulgariser les commissions constitue un important obstacle à la démocratisation des Commissions Foncières. Ainsi, interrogeons les perceptions des acteurs locaux sur ces dites commissions.

2.4. Perceptions des acteurs sur les Commissions Foncières

Les données de notre recherche indiquent que les CoFos ne sont pas connues des populations. Elles ne fonctionnent non plus pas dans la plupart des communes où nous avons rencontrés des acteurs communautaires. De nombreux facteurs peuvent expliquer. D'abord un défaut d'application de la loi de création des CoFos. Ensuite l'absence de structuration budgétaire. Enfin des aspects sociologiques.

Les commissions sont mises en place dans des espaces sociaux où des leaders communautaires à travers des mécanismes classiques de règlement des conflits de tout genre, sont reconnus. Dans un précédent rapport sur les mécanismes communautaires de gestion/prévention des conflits, nous renseignons sur le rôle apprécié et reconnu de certains leaders communautaires dans le règlement des conflictualités. Comment appréhender les perceptions sur les CoFos, face

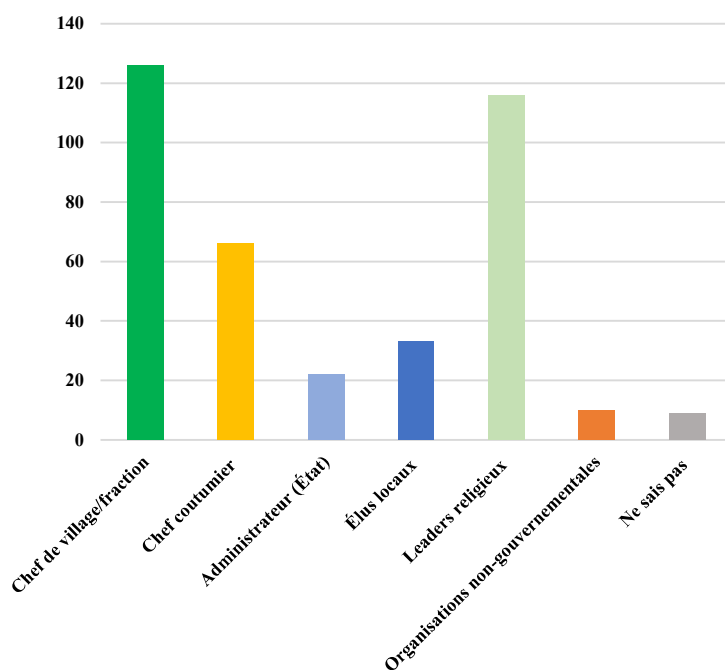
aux mécanismes communautaires ? Comment penser le fonctionnement des CoFos dans des espaces sociaux marqués par des formes de défiance de la bureaucratie centrale ?

- Les Commissions Foncières face à la légitimité des mécanismes communautaires classiques

Les CoFos sont installées dans des communes, villages et fractions où des mécanismes classiques de gestion/prévention des conflits, bien que limités sur certains aspects, sont considérés comme satisfaisants. Ces mécanismes classiques impliquent des leaders communautaires, notamment les chefs de village, des leaders religieux etc. Ils font l'objet d'un satisfecit de la part des acteurs communautaires. Leurs procédés principalement portés par les mécanismes de dialogue, de sauvegarde des liens sociaux et des liens communautaires, sont de potentiels facteurs bloquants du bon fonctionnement des CoFos, en plus des difficultés soulignées plus haut.

Les chefs de village/fraction mais encore les leaders religieux sont les leaders communautaires qui bénéficient de plus de la confiance des individus rencontrés qui estiment faire confiance en plusieurs acteurs.

Graphique 10 : En quels acteurs faites-vous confiance pour régler les conflits dans votre localité ?



Les CoFos s'installent dans des cadres où les légitimités sont en faveur des chefs de village/fraction et leaders religieux. Rappelons que les chefs de village/fraction sont des membres à part entière des Commissions Foncières. Les CoFos accordent-elles les mêmes marges d'autonomie qu'ont les chefs de village/fraction quand ils conduisent les dossiers de gestion des conflits avec leurs conseillers ? Les CoFos sont-elles perçues comme une bureaucratie en plus ?

Analyse situationnelle des Commissions Foncières dans les régions de Gao et Ménaka

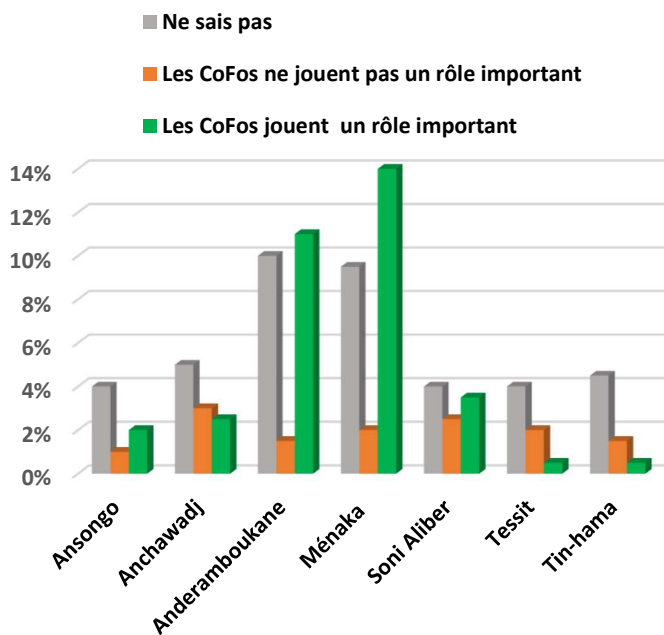
De la prudence, parfois de la méfiance par rapports aux CoFos, n'est pas nourri que par les acteurs locaux traditionnels mais aussi chez des acteurs de la justice.

- Perceptions des acteurs sur le rôle des CoFos : plaidoyer pour une redynamisation

Les CoFos dans leur grande majorité ne sont pas connues, ni en fonction. Très peu d'individus rencontrés connaissent le rôle que sont susceptibles de jouer ces commissions foncières dans la gestion des conflits liés au foncier : 41% des individus du total de l'échantillon considèrent ne pas savoir la mission des CoFos.

Cependant 34 % des individus estiment que les CoFos pourraient jouer un rôle important dans leur environnement. C'est surtout dans les communes d'Anderamboukane et de Ménaka que les acteurs sont enthousiastes par rapport au rôle important que pourrait jouer les CoFos.

Graphique 11 : perception sur le rôle des Commissions Foncières



Nous considérons les réponses favorables des individus au rôle important des CoFos comme des attentes. La compréhension que certains individus peuvent avoir du rôle des commissions, les fait prétendre au rôle important qu'elles pourraient jouer dans leur localité.

2.5. Attentes des acteurs pour redynamiser les commissions foncières

Les acteurs sont dans leur très grande majorité favorable aux commissions foncières. Ils demandent à en savoir plus sur leur mission, leur plan d'action. Nous avons jugé opportun lors de l'enquête de recueillir leurs avis sur les solutions d'amélioration ou de redynamisation des dites commissions.

Dans la commune de Ansongo, les individus formulent les attentes suivantes

- *Améliorer la communication et la sensibilisation sur les CoFos*
- *Former et renforcer les capacités des membres des commissions*
- *Organiser des rencontres et des échanges entre les CoFos et les différentes communes*
- *Impliquer les jeunes*
- *Éviter les exclusions*
- *Créer des sous-commissions de travail au sein des CoFos*
- *Faire un plaidoyer pour le genre*
- *Appuyer et accompagner les commissions*
- *Créer les commissions au niveau des villages*

Dans la commune de Ansongo

- *Redynamiser les CoFos sur tous les plans*
- *Communiquer davantage*
- *Informers les populations d'abord et faire des formations*
- *Appuyer les commissions sur le plan technique, financier et matériel*
- *Informers les populations sur les prérogatives des CoFos*
- *Travailler la communication sociale autour de ces mécanismes, les vulgariser et les doter des ressources adéquates*

Dans la commune de Anderamboukane

- *Sensibiliser les gens sur leurs atouts et inconvénients*
- *Diffuser largement le concept des CoFos*
- *Redynamiser et rendre visibles les CoFos*
- *Vulgariser le rôle des CoFos*
- *Améliorer les conditions de travail de ses membres, les valoriser, et leur doter des pouvoirs*
- *Mettre en place des structures pour être au plus près des préoccupations sociales »*

Dans la commune de Ménaka

- *Rendre opératoire les CoFos*
- *Revoir le mode de fonctionnement et la qualité des membres »*
- *Impliquer les CoFos dans la gestion des conflits*

Analyse situationnelle des Commissions Foncières dans les régions de Gao et Ménaka

- *Améliorer le mode de désignation des membres : certains membres sont désignés en rapport avec leur affinité avec certains dirigeants*
- *Aider les CoFos à être plus performante, opérationnelle et porteur de solution*
- *Impliquer des autorités*
- *Associer tous les leaders communautaires aux CoFos*
- *Communiquer davantage sur l'existence de ce concept et de ses missions, la composition des membres, la représentativité des membres*

Dans la commune de Soni Aliber

- *Faut rééquiper les CoFos*
- *Faut une retouche de ces structures a tous les niveaux*
- *Informier d'abord la population des CoFos avant de chercher à améliorer*
- *Améliorer la méthode de travail*
- *Renforcer leur plan d'action »*

Dans la commune de Tessit

- *Beaucoup sensibiliser*
- *Impliquer l'Etat, la jeunesse*
- *Impliquer les femmes dans les CoFos*
- *Equiper les Cofo*

Dans la commune de Tin Hama

- *Les appuyer pour les rendre plus dynamiques*
- *Les réactiver pour les rendre opérationnelle et plus visible*
- *Sensibiliser la communauté sur l'importance des Cofos*
- *Les vulgariser et les pousser à mieux s'impliquer dans la gestion des conflits ».*

3. PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES AUX COMMISSIONS FONCIÈRES

Par sa résolution 2122, le conseil de sécurité de l'ONU reconnaît que la participation active des femmes à la vie civile, politique et démocratique est une garantie de la paix et de la sécurité internationale. Le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion des conflits n'est plus à prouver. Qu'en est-il de leur participation au sein des commissions foncières communales et villageoises/fractions en charge de la veille et de la gestion des litiges sur les questions foncières ?

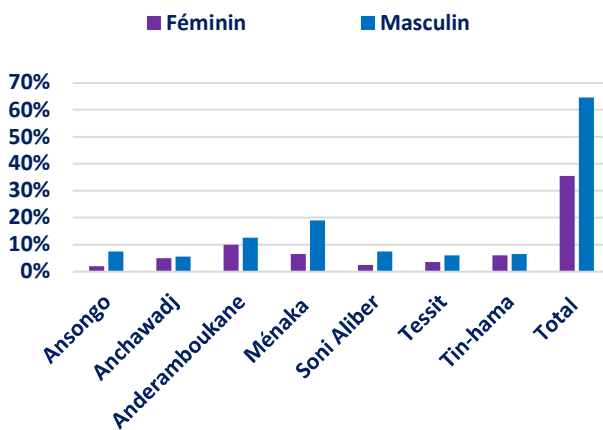
Dans cette troisième partie du rapport nous faisons l'état de la participation des jeunes et des femmes aux commissions foncières. Il ressort des données d'enquête que de manière générale

les femmes et les jeunes ne sont pas représentées dans lesdites commissions. Des difficultés de participation à la fois des femmes et des jeunes, sont reconnus par les interviewés. Dans la perspective de redynamisation des CoFos, l'inclusion des femmes et jeunes contribue à leur démocratisation.

3.1. Des femmes et des jeunes dans la gestion/prévention des conflits

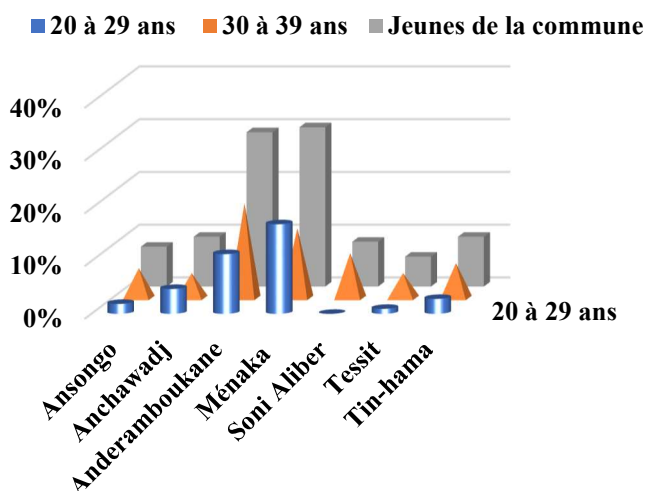
Selon les individus, les difficultés des femmes et des jeunes sont à inscrire d'abord dans le cadre de la gestion/prévention des conflits.

Graphique 12 : Répartition des individus par sexe



Nous considérons que les femmes (35%) sont assez représentées dans notre échantillon d'enquête pour que les résultats qui ressortent des données puissent refléter leurs perceptions.

Graphique 13 : répartition des jeunes dans les communes

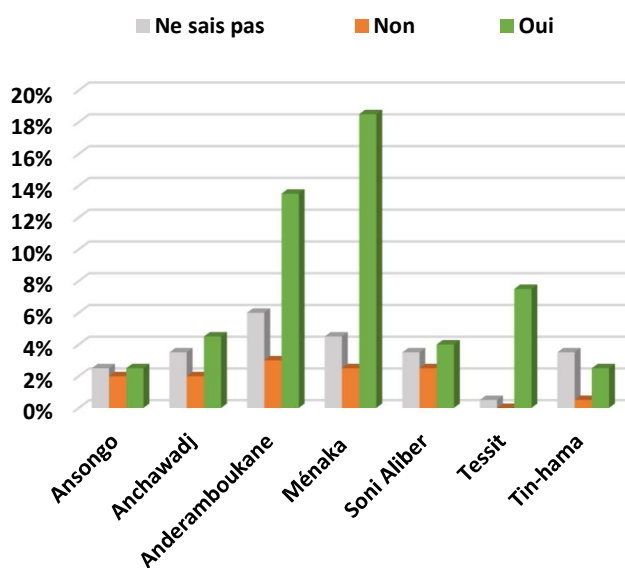


Les standards internationaux considèrent les individus âgés de 15 à 35 ans comme la catégorie de *jeunes*. La catégorie de jeunes renvoie dans notre étude aux individus âgés de 19 ans à 39 ans. Cette catégorie constitue 54% de notre échantillon.

- **Difficultés de participation des femmes aux mécanismes locaux gestion des conflits dans leur localité.**

A la question, *pensez-vous que les femmes rencontrent des difficultés pour participer à la gestion des conflits dans votre localité ?* sur le total de l'échantillon 24% ne savent pas ; 13% ont répondu Non ; 53% de Oui.

Graphique 14 : difficultés des femmes à gérer les conflits dans les localités

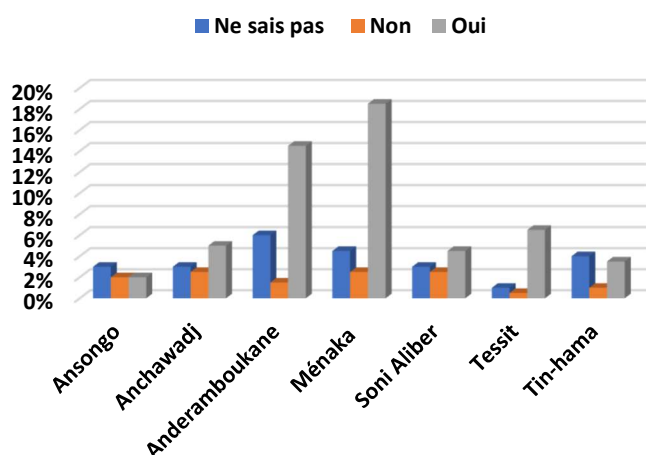


Les femmes rencontrent des difficultés à participer au processus de gestion des conflits dans toutes les communes. Cet état de fait ne manquera pas d'avoir un effet sur leur participation aux commissions foncières dont les missions sont en partie relatives à la veille et au règlement des litiges fonciers.

- **Difficultés de participation des femmes aux mécanismes locaux gestion des conflits dans leur localité.**

La même question a été formulée pour ce qui concerne les difficultés de participation des jeunes à la gestion des conflits dans leurs localités. Sur le total de l'échantillon 25% des individus ne savent pas ; 13% estiment que les jeunes ne rencontrent pas de difficultés. Mais 55% affirment qu'effectivement les jeunes rencontrent des difficultés à participer à la gestion des conflits dans leurs localités.

Graphique 15 : difficultés des jeunes à gérer les conflits dans les localités



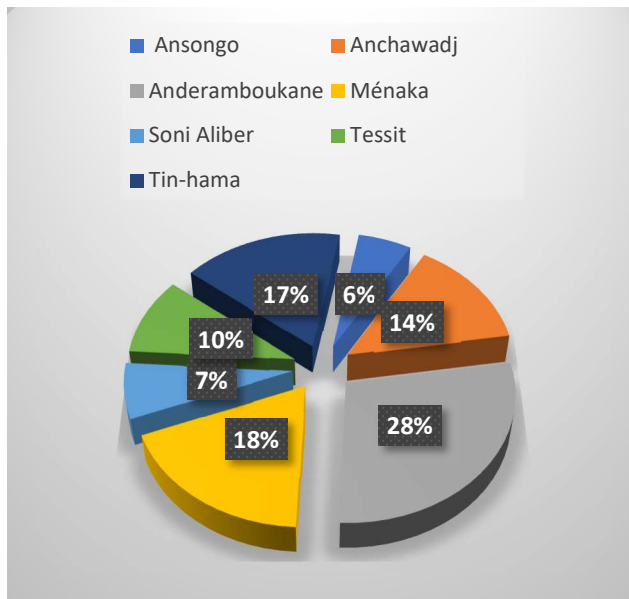
Au même titre que les femmes, les jeunes rencontrent aussi des difficultés à participer à la gestion des conflits dans leurs localités. Une situation aussi qui aura certainement des effets sur leur participation aux commissions foncières.

Les difficultés des femmes comme des jeunes à participer à la gestion des conflits armés dans leur localité, peuvent tenir sur des considérations socioculturelles. Bien qu'il soit très souvent reconnu aux femmes de jouer des rôles décisifs dans le règlement des conflictualités à un niveau domestique ou public, ce n'est pas sans difficultés relatives aux perceptions traditionnelles. D'autres acteurs tels les chefs coutumiers et leaders religieux ont encore un poids considérable dans les processus de gestion des conflictualités. Les femmes sortent de plus en plus de l'espace privé où leurs capacités de gestion avaient été limitées. Les jeunes font souvent face aux préjugés sur leur inexpérience. Des perceptions qui méritent d'être interrogés quand on sait le dynamisme et l'innovation que peuvent apporter cette catégorie sociale dans la gestion des conflits.

3.2. La participation des femmes aux commissions foncières

Les femmes sont souvent dans les contextes de conflictualités, les premières victimes. Elles font partie, avec les jeunes des couches sociales vulnérables. Leur participation aux commissions foncières est d'autant plus importante que le droit d'accès à certaines ressources tel le foncier répond à des règles traditionnelles coutumières dominées par des hommes. Ce rapport fait la situation sur la participation des femmes aux commissions foncières.

Graphique 16 : répartition des femmes dans les communes

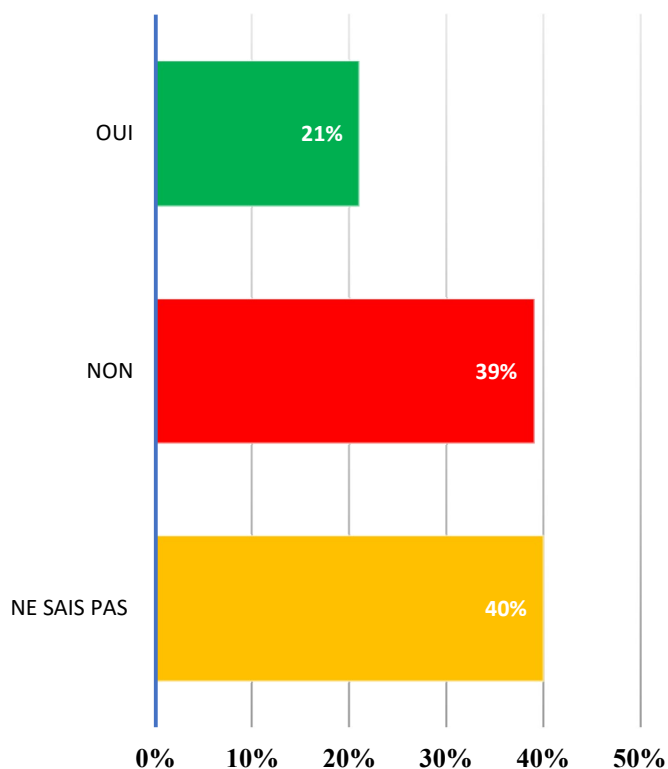


La catégorie de femme représente 35% de notre échantillon. Le graphique ci-contre indique la répartition des femmes de notre étude dans chaque commune. C'est à Anderamboukane et à Ménaka, qui représente une bonne part de l'échantillon global, que les femmes sont aussi les mieux représentées.

Les décrets de création des CoFos prévoit la participation des femmes. Nous avons cherché à savoir auprès des individus s'ils estimaient que les femmes sont bien représentées au sein des commissions.

Les femmes sont absentes des commissions selon les individus. Notons que la représentation des femmes à ce stade de non-fonctionnement des commissions est très peu pertinente voire biaisée. Nous relatons tout de même les informations recueillies à travers le graphique ci-dessus.

Graphique 17 : représentation des femmes dans les Commissions Foncières



De nombreux individus au sein des communes de l'étude, ne savent pas si les femmes sont bien représentées aux commissions foncières. Ces dernières ne sont pas véritablement connues du public comme démontré ci-dessus. Néanmoins 39% de personnes rencontrées considèrent que les femmes ne sont bien représentées au sein de ces commissions. Seulement 21% affirment que la catégorie sociale des femmes est bien représentée.

- **Des obstacles à la participation des femmes aux Commissions Foncières**

Les femmes sont absentes des commissions. Nous avons cherché à évaluer le niveau de difficultés qu'elles rencontrent à participer aux dites commissions (Q56). Ces difficultés sont perçues comme importantes mais pas insurmontables : 28% des individus ayant évalué cette participation, considèrent que les difficultés que rencontrent les femmes sont *importantes* ; le même pourcentage d'individus considère que ces difficultés sont *très importantes* (28%) ; 4% estiment que ces difficultés sont *insurmontables*.

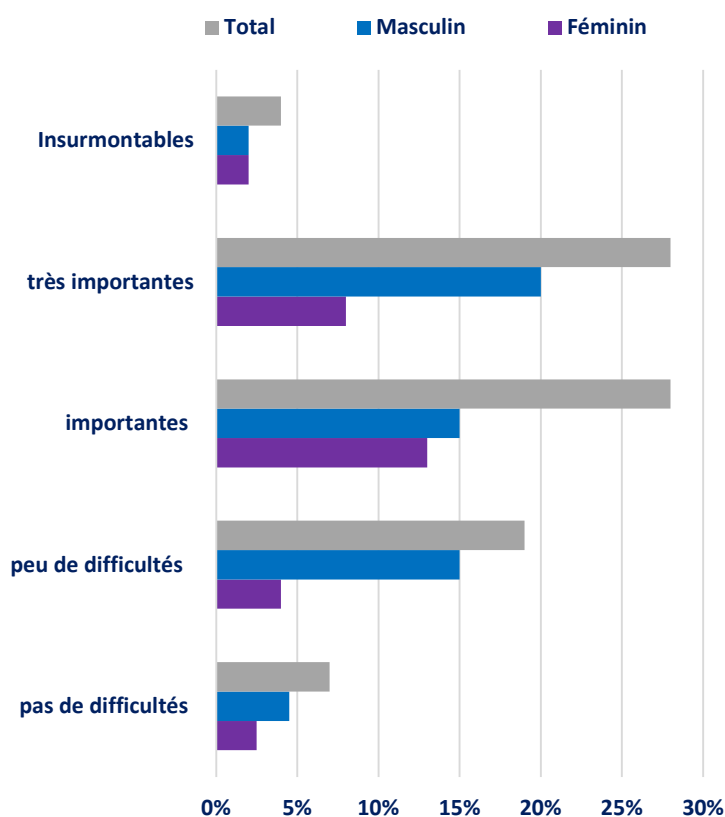
La part des individus qui estiment que les femmes rencontrent des difficultés importantes est supérieure à celle qui estiment l'inverse : 7% des individus prétendent que les femmes ne rencontrent *pas de difficultés* à participer aux CoFos ; 19% des individus pensent qu'elles rencontrent *peu de difficultés* ; 14% d'individus de notre échantillon n'ont pas répondu à la question des difficultés relatives à la participation des femmes dans les commissions foncières.

Tableau 4 : évaluation des difficultés des femmes à participer aux CoFos

	Pas de difficultés	Peu de difficultés	Importantes	Très importantes	Insurmontables	Sans réponse	Total
Ansongo	1%	3%	2%	2%	0%	3%	10%
Anchawadj	0%	3%	6%	1%	0%	2%	11%
Anderamboukane	2%	4%	9%	8%	1%	0%	23%
Ménaka	1%	6%	7%	11%	1%	0%	26%
Soni Aliber	4%	3%	1%	1%	1%	1%	10%
Tessit	1%	1%	2%	3%	2%	2%	10%
Tin-hama	0%	1%	2%	4%	0%	7%	13%
Total	7%	19%	28%	28%	4%	14%	100%

Le graphique ci-après représente les perceptions de niveau de difficultés des femmes à participer aux commissions foncières, selon le sexe. Rappelons que les hommes et les femmes représentent respectivement 65% et 35% de notre échantillon d'enquête.

Graphique 18 : Evaluation des difficultés des femmes à participer aux Commissions Foncières



Il ressort de ce graphique que les femmes, proportionnellement aux hommes évaluent pareillement les difficultés auxquelles elles font face pour participer aux CoFos.

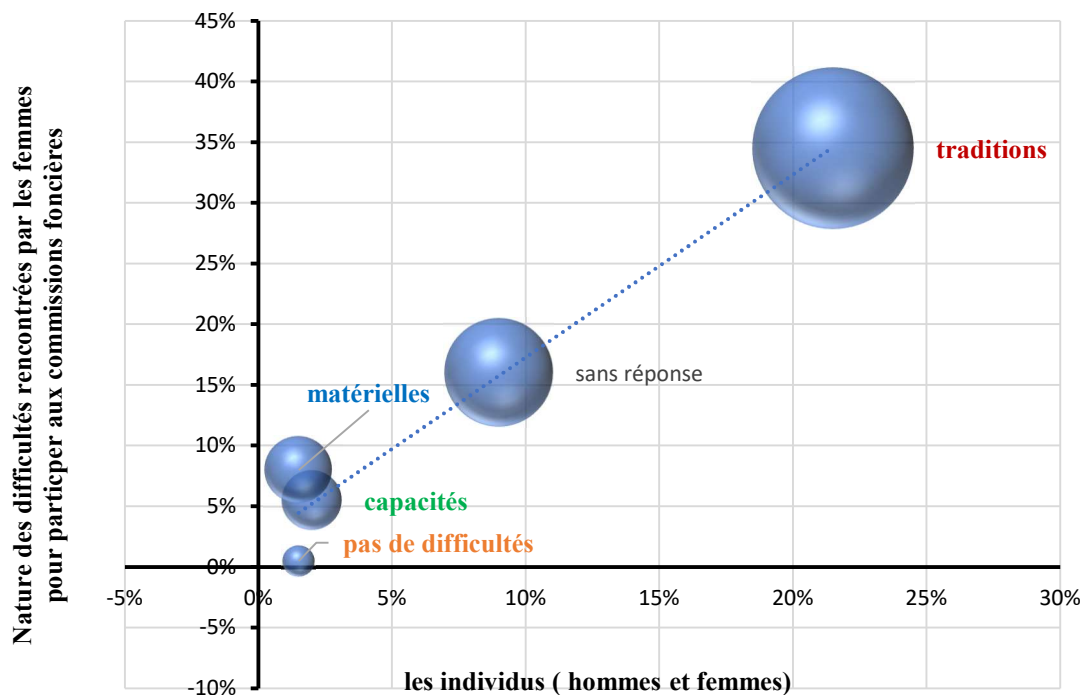
De manière général sur les totaux, les difficultés des femmes à participer aux Commissions Foncières ne sont pas perçues comme insurmontables. Mais elles sont importantes voire très importantes.

- **Perceptions des individus sur la participation des femmes aux CoFos**

L'inclusion des femmes dans les processus de gestion et règlement des conflits constitue un enjeu fondamental au sein d'États comme le Mali où la gente féminine est au second plan, alors que les potentialités existent. Les femmes sont très souvent victimes des conflictualités mais aussi acteur de leur gestion, alors que dans les faits elles sont peu présentes des institutions en charge de la construction de la paix sociale.

Les femmes rencontrent des difficultés dans la gestion des conflits mais encore dans leur participation aux commissions foncières. Nous avons cherché à déterminer la nature des difficultés rencontrées par les femmes pour participer aux commissions.

Graphique 19 : Perceptions sur la nature des difficultés rencontrées par les femmes pour participer aux Commissions Foncières



De manière générale, les femmes rencontrent des difficultés à participer aux commissions (seulement 2% d'individus estiment qu'il n'y a pas de difficultés particulières). Ces difficultés sont plus liées aux traditions qu'aux difficultés matérielles ou encore aux capacités des femmes.

Les difficultés des femmes à participer aux commissions foncières sont traditionnelles : 22% des femmes considèrent que les traditions sont une cause de leurs difficultés à participer aux

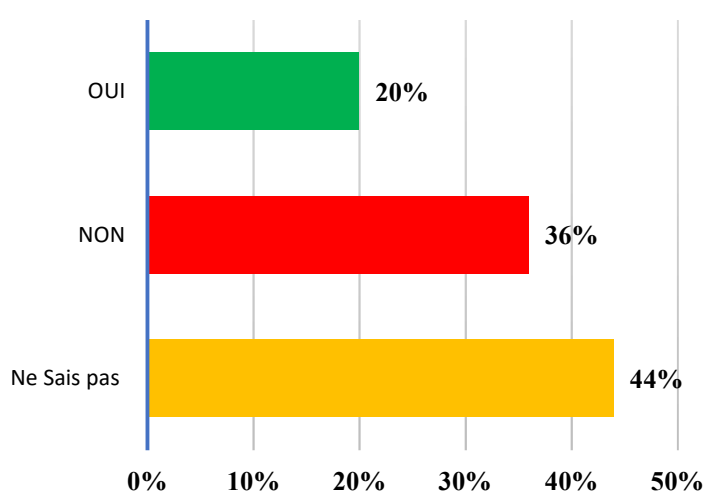
commissions, comparés à 35% d'hommes qui estiment la même chose. Ces chiffres semblent relater les réalités sociologiques et socioculturelles d'espaces sociaux encore très aux rythmes des traditions.

Cependant, les femmes ne sont pas considérées comme en « incapacités ». Autrement dit, si l'on en croit les données recueillies, les difficultés rencontrées par les femmes ne s'expliqueraient pas par une forme d'incapacités. Comparée à la variable tradition, seulement 2% des femmes expliquent leurs difficultés à participer aux CoFos par la variable « capacités ». Sur la même veine, 6% des hommes perçoivent les difficultés des femmes comme liées à leurs capacités. Les mêmes proportions sont affichées lorsqu'on demande aux acteurs s'ils pensent que des facteurs matériels expliquent les difficultés des femmes à participer aux CoFos : 10% répond affirmativement dont 8% d'hommes et 2% chez les femmes.

3.3. La participation des jeunes aux commissions foncières

La participation des jeunes à la vie politique et publique des sociétés africaines constitue de plus en plus des enjeux dans la gouvernance démocratique. La représentation des jeunes au sein des instances de règlement des conflits peut constituer une aubaine pour la paix civile et sociale quand on sait le poids démographique de cette catégorie sociale.

Graphique 20 : représentation des jeunes dans les CoFos



L'absence des jeunes des commissions foncières est importante au regard des données. 36% des enquêtés considèrent que les jeunes ne sont pas bien représentés dans les commissions foncières. Ils sont 44% à ne pas savoir s'il existe une représentation de la jeunesse au sein des CoFos.

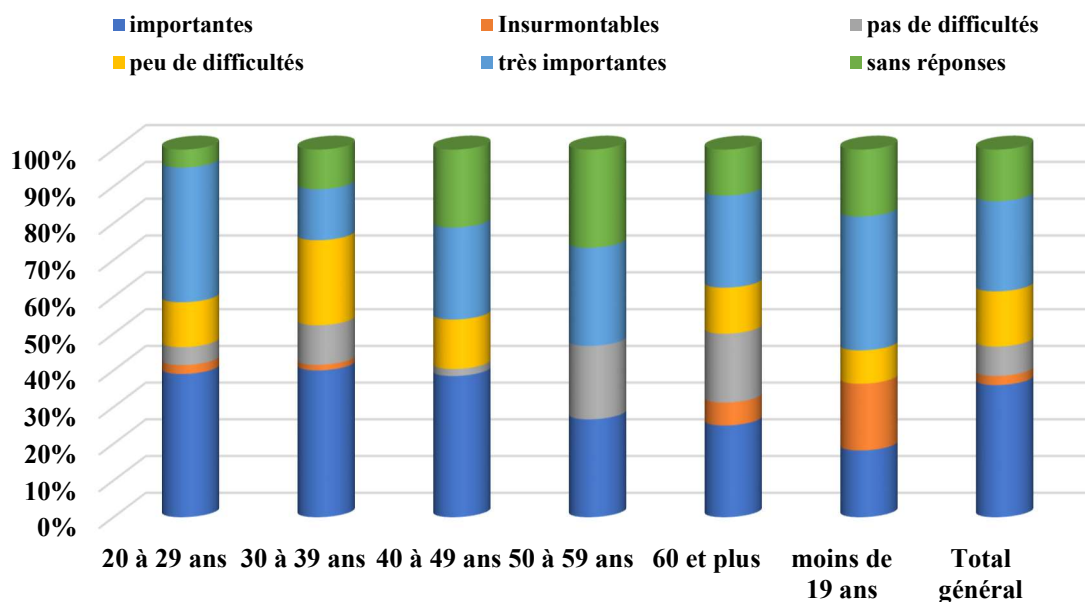
Les obstacles à la participation des jeunes aux commissions foncières

Comme les femmes, les jeunes rencontrent aussi des difficultés à participer aux commissions. Ces difficultés sont *importantes* (36%) voire *très importantes* (25%).

Tableau 5 : Evaluation des difficultés des jeunes à participer aux CoFos

	Pas de difficultés	Peu de difficultés	Importantes	Très importantes	Insurmontables	Sans réponse	Total
Ansongo	1%	3%	2%	2%	0%	3%	10%
Anchawadj	0%	3%	6%	1%	0%	2%	11%
Anderamboukane	2%	2%	13%	6%	0%	0%	23%
Ménaka	1%	4%	12%	8%	1%	1%	26%
Soni Aliber	4%	2%	2%	1%	1%	1%	10%
Tessit	1%	1%	2%	3%	2%	2%	10%
Tin-hama	0%	1%	1%	5%	0%	6%	13%
Total	8%	15%	36%	25%	3%	14%	100%

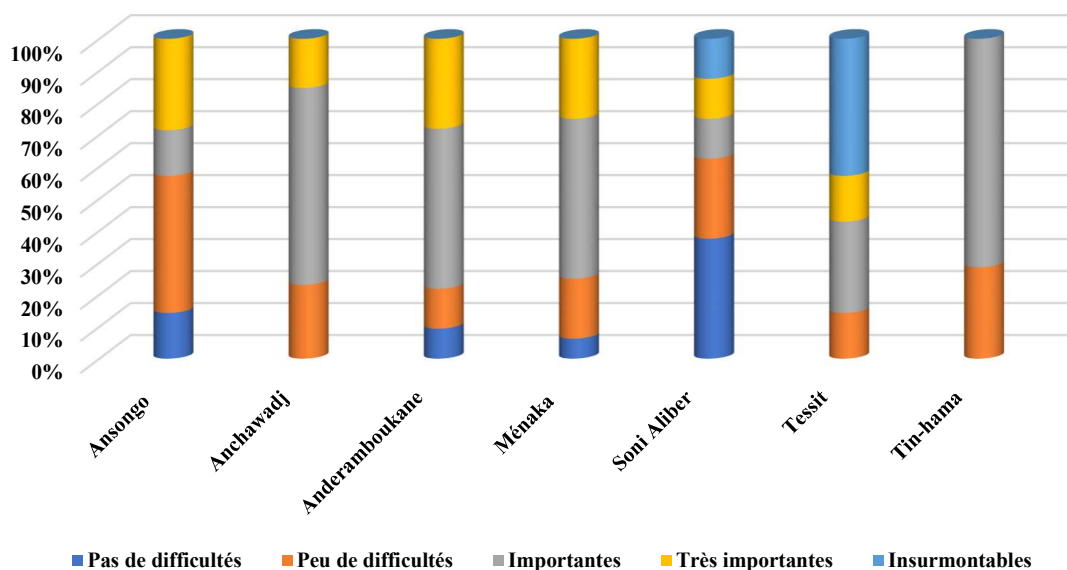
Graphique 21 : Évaluation des difficultés des jeunes à participer aux Commissions Foncières.



- **Perceptions de « jeunes » sur leur participation aux Commissions Foncières**

La catégorie sociale des jeunes âgés de 19 à 39 ans dans notre étude, représente une part de 54% de notre échantillon. Ces jeunes estiment que les difficultés de leur participation sont importantes (38%) voire très importantes (24%) ; 3% des jeunes considèrent que ces difficultés sont insurmontables. Ils sont 8% des jeunes à ne pas percevoir de difficultés à participer aux CoFos, alors 18% pensent qu’il existe « peu de difficultés ».

Graphique 22 : Perceptions des jeunes sur leur participation aux CoFos

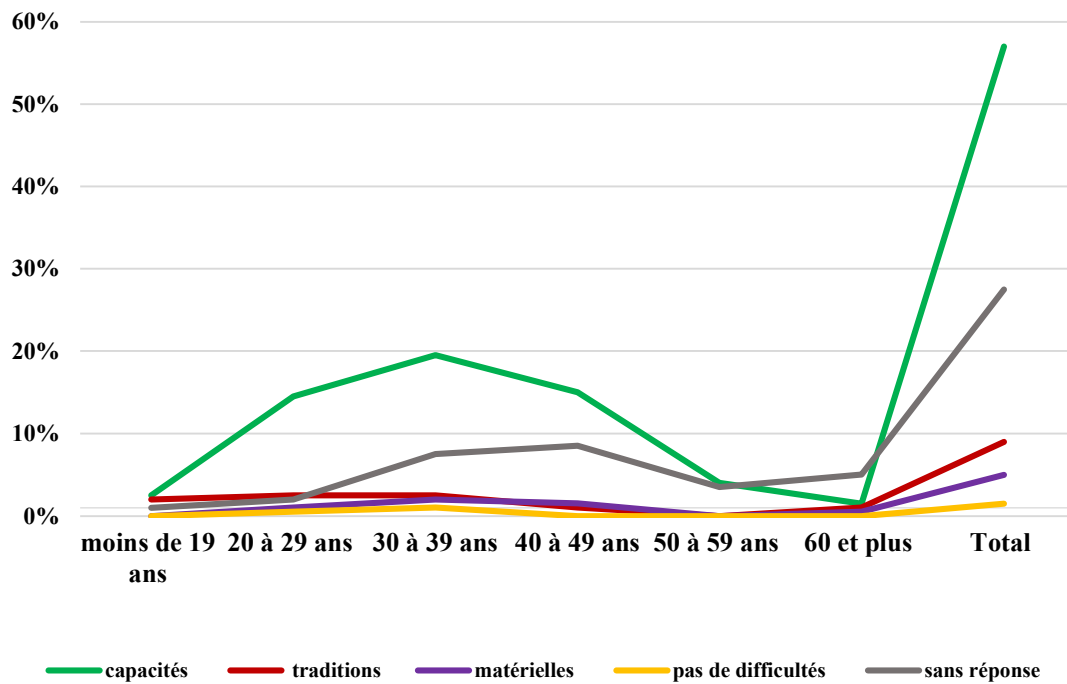


A la différence de la commune de Soni Aliber où de nombreux jeunes se perçoivent moins en difficultés, soit 5% d’entre eux qui estiment qu’ils n’ont pas d’importantes difficultés, les jeunes des autres communes rencontrent d’importantes voire très importantes obstacles à participer aux commissions foncières. Ce sont 14% de jeunes qui à Anderamboukane ou à Ménaka estiment faire face à d’importantes difficultés. Dans ces deux communes les jeunes en effet semblent rencontrer plus de difficultés. A Tessit 3% des jeunes considèrent que ces obstacles sont insurmontables.

La problématique jeunesse au sein des États, tels le Mali, renvoie aussi aux opportunités de participation dans les instances de décision. A cette étape de l’analyse, compte tenu du non-fonctionnement des CoFos, il nous semble opportun de relever le défaut de représentativité dont peut faire l’objet les commissions en l’absence des jeunes qui constituent en moyenne près de 70% de la population nationale. De nouveaux mécanismes de gestion/prévention des conflits

fonciers dans les régions de Gao et Ménaka tels les CoFos, gagneraient à être inclusif et démocratique. Ce qui est de la nécessité de participation des femmes l'est aussi de celle des jeunes.

Graphique 23 : la nature des difficultés qui constituent des obstacles à la participation des jeunes aux commissions foncières



De nombreux jeunes considèrent que leurs difficultés sont liées à leurs capacités, 37% des jeunes. Un résultat qui contraste avec la perception que les femmes ont d'elles-mêmes à ce sujet. Alors que chez ces dernières les traditions constituent la forme dominante des difficultés, ce sont des difficultés relatives aux capacités que soulignent les jeunes.

Les difficultés des jeunes à participer aux CoFos sont reconnues. Seulement 2% des individus estiment que les jeunes ne rencontrent pas de difficultés. 5% considèrent que ces difficultés existent et qu'elles renvoient à des difficultés matérielles ; et 9% les lient aux traditions.

IV- Recommandations générales

1- Redynamiser les Commissions Foncières à travers leur équipement technique, la formation et le renforcement des capacités des membres.

Il ressort de nos résultats d'enquête qu'il existe une nécessité pressante de redynamisation des Commissions qui doivent faire l'objet de vulgarisation. Les populations doivent être sensibiliser sur les missions et les prérogatives des CoFos, pour lever toutes suspicions. Les conflits qui s'érigent entre des acteurs locaux et le mécanisme CoFos doivent être dissipés par la pédagogie et la réassurance.

Le processus de redynamisation devra prendre en compte des actions proactives. Considérer dans un moyen terme une autonomisation des communes et des villages dans le dispositif CoFos. Pour cela, il urge de contribuer largement au renforcement des capacités techniques des ressources humaines. Toute formation sur les CoFos doit intégrer l'impératif des causes environnementales et les conflictualités comme une des conséquences. A travers les CoFos, donner l'opportunités aux expertises locales sur les problématiques foncières et les activités agropastorales de constituer un faisceau de connaissances transférables et durables. Donner donc toute la place requise aux acteurs locaux, y compris les leaders communautaires, les femmes et les jeunes.

2- Redynamiser les Commissions Foncières dans l'objectif d'en faire des dispositifs et mécanismes centraux de la gestion/prévention des conflits fonciers.

Nous recommandons pour ce faire de conceptualiser la redynamisation des commissions sous le prisme d'une politique de la sécurité environnementale. Il faut d'une part prendre en compte le foncier comme un facteur potentiel d'insécurité, d'autre part estimer l'insécurité foncière comme une conséquence directe ou indirecte des conflictualités. Nous recommandons d'intégrer la mission des COFOS dans les stratégies globales nationales et internationales environnementales.

3- Démocratiser l'accès aux Commissions Foncières au niveau des communes, villages et fractions

Les CoFos sont perçues comme des instruments administratifs. Elles suscitent des résistances tacites. Les textes qui régissent les CoFos demeurent vagues sur l'implication des acteurs

communautaires. Les textes constituent une organisation directive qui prend très peu en charge la nécessité de l'inclusion sociale dans une problématique telle la gestion/prévention des conflits fonciers. Ce qui se ressent sur le défaut de vulgarisation et les difficultés de fonctionnement. Les Cofos ont été institués comme un outil de gestion des conflits sans prendre en considération les limites des mécanismes classiques qui n'intègrent que marginalement certaines couches sociales dont les plus vulnérables, et susceptibles d'être victimes dans les conflits foncier à savoir les femmes et les jeunes. Au regard de ces observations, nous recommandons de :

- Sensibiliser et vulgariser la mission des CoFos au niveau communautaire
- Travailler à créer les instruments de sensibilisation dans une approche inclusive
- Associer pleinement les leaders communautaires qui jouissent d'une certaine légitimité au fonctionnement des CoFos
- Conceptualiser les CoFos comme une innovation sociale qui répare les limites des mécanismes communautaires de gestion/prévention des conflits fonciers.
- Adapter les décrets d'applications des CoFos en termes de représentation effective des femmes et des jeunes

4- Intégrer les mécanismes des Commissions Foncières à un dispositif national – un observatoire national sur le foncier du Mali – afin d'harmoniser les politiques locales à celles nationales.

Les conflits fonciers ont aussi pour sources une pauvre production de connaissances sur les questions foncières. Ce qui explique que les règles et lois qui encadrent l'accès et l'usage du foncier ne soient pas lisibles et prévisibles. Une telle situation favorise les conflits, et dans des contextes propres aux régions de Gao et Ménaka, les conflits armés communautaires liés au foncier. C'est pourquoi, nous recommandons :

- Une harmonisation des lois

Les commissions foncières au niveau des communes doivent être en parfaite coordination avec un observatoire sur le foncier du Mali – l'observatoire sur le foncier au Mali qui avait comme mission de collecter et d'analyser des informations relatives aux questions foncières pour la décision politique, a existé entre 1994 et 1998.

5- Plaidoyer pour réviser les décrets de création des CoFos afin qu'ils prennent suffisamment en compte les dimensions genre, générationnelles et les préoccupations des couches sociales vulnérables aux problématiques foncières.

Au regard des données et observations empiriques, les femmes sont reconnues comme des personnes ressources dans les processus de gestion/prévention des conflits. Or elles sont très peu représentées au sein des commissions lorsque celles-ci ont été installées. La prise en compte des difficultés des femmes à participer aux dites commissions doivent être intégrer dans les perspectives de leur redynamisation.

6- Encourager fortement la participation des femmes aux Commissions Foncières

Des structures telles les commissions foncières doivent constituer des cadres démocratiques, inclusifs et pratiques, en charge des questions foncières. Il ressort de nombreuses études, et de nos données d'enquêtes que les femmes jouent un rôle important dans la gestion/prévention des conflits. Dans les sociétés agropastorales, elles sont un socle des solidarités et des cohésions sociales. Leur rôle dans les commissions foncières doit être à la hauteur des compétences dont elles font déjà montre dans la vie et les activités quotidiennes en milieu agropastoral.

7- Encourager fortement la participation des jeunes aux commissions foncières de leur localité.

La catégorie sociale des jeunes constitue 54% de notre échantillon. Il ressort des données d'enquête que les jeunes rencontrent des difficultés particulières à participer aux commissions. Ces difficultés sont relatives selon les résultats de recherches à leurs capacités. Nous recommandons donc dans la perspective de redynamisation des commissions de former et renforcer les capacités des membres des CoFos notamment les jeunes et femmes afin de considérer les jeunes comme une ressource de dynamisme et de redynamisation des commissions foncières, en des contextes de dégradation sécuritaire où des liens générationnels peuvent constituer le ciment des solidarités.

V- ANNEXES

5.1. Guide d'entretien – Individuel/collectif

TITRE DU PROJET : « ACTION CONCERTÉE AUTOUR D'UNE GESTION DURABLE DU FONCIER AGROPASTORAL À TRAVERS LA REDYNAMISATION DES COMMISSIONS FONCIÈRES COMMUNALES, VILLAGEOISES ET DES FRACTIONS DANS LES RÉGIONS DE GAO ET MENAKA »

Introduction

Bonjour, je m'appelle _____ Nous menons une étude de l'état des lieux des mécanismes de règlement des conflits dans les régions de Gao (communes de Anchawadj, Soni Aliber, Tessit, Tin-hama, Ansongo) et Ménaka (communes de Ménaka et Anderamboukane). Les communautés sont ainsi concertées sous l'angle de la production, la disponibilité et l'accessibilité des données de qualité. Votre avis est capital afin d'avoir le maximum d'information. Les informations collectées sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas utilisées pour identifier les répondants. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

❖ Introduction [à remplir avant de commencer l'entretien]

Nom du site/communauté /village	
Date de l'entretien (jj, mm, aaaa)	
Nom du facilitateur	
Nom du rapporteur	

❖ Informations du Répondant

Nom du répondant	
Sexe du répondant	
Situation matrimoniale (Célibataire/Monogame/ Polygame/Veuve/Divorcé ou Séparé)	
Activités professionnelles	
Religion/Ethnic	
Âge	

Questions de l'entretien

- Les valeurs et les mécanismes mises en avant pour rapprocher les différentes communautés
- 1- Pouvez-vous nous parlez de votre communauté ?

- 2- Pouvez-vous décrire les rapports entre les différentes communautés dans votre localité ?
- 3- Pouvez-vous nous parler des types de conflits qui existent dans votre localité ? Quelle est la nature de ces conflits ?
- 4- Comment réglez-vous ces conflits ? (Qu'est-ce que vous faites pour régler les conflits ?)
- 5- Pouvez-vous nous donner *deux exemples de conflits* où vous avez apporté des solutions ?
- 6- Quelles sont les forces dans les solutions apportées aux conflits ?
- 7- Quelles sont les faiblesses des solutions apportées aux règlements des conflits ?

▪ **Le capital social**

- 8- Quelles sont les personnes qui ont une influence dans votre communauté ?
- 9- Ces personnes sont-elles impliquées dans la gestion des conflits ? Si oui, Comment ? ; (si non, pourquoi ?)
- 10- Selon vous, qui sont les acteurs (les personnes) qui peuvent jouer un rôle important dans la gestion et prévention des conflits ? Pourquoi ?
- 11- Selon vous comment doit être une personne qui gère des conflits dans votre localité ?

▪ **Le statut socio culturel et économique des acteurs de la médiation**

- 12- Qui sont les personnes qui font la médiation dans votre communauté ?
- 13- Pouvez-vous nous décrire des exemples de médiation qu'ont conduit ces personnes ?
- 14- Comment choisissez-vous les personnes qui font la médiation dans les conflits ?
- 15- Selon vous la médiation a-t-elle eu des résultats dans la réduction des conflits et des violences communautaires ?
- 16- Comment les acteurs de la médiation travaillent ? (est-ce qu'ils collaborent avec la communauté ? est-ce qu'ils collaborent avec les structures étatiques de prévention et gestion des conflits ?)

▪ **Le degré d'allusion (recours) ou pas aux normes et instances officielles, leur acceptabilité par les corps sociaux**

- 17- Comment les lois et les règles sont-elles appliquées dans votre localité ?
- 18- Qui sont les personnes chargées de l'application des lois et des règles ?
- 19- Pensez-vous que les lois et les règles sont bien appliquées ?
- 20- Pouvez-vous donner des exemples de situations où les règles et lois ne sont pas bien appliquées ? Et des situations où elles sont bien appliquées ?
- 21- Quels sont les rapports entre la communauté et les structures étatiques ?
- 22- Faites-vous confiance aux structures étatiques qui appliquent les règles et lois ?
- 23- Quelles sont les règles les plus importantes dans votre communauté ?
- 24- Comment collaborez-vous avec les structures étatiques pour mettre en places des normes, des règles ?

▪ **Les défis liés à la participation des femmes et des jeunes aux CoFos**

- 25- Avez-vous une connaissance des Commissions Foncières (CoFo) ?

- 26- Pouvez-vous nous parler de son fonctionnement ?
- 27- Quel est le rôle que joue ces commissions foncières dans votre localité ?
- 28- Comment les femmes participent-elles aux CoFos ?
- 29- Pouvez-vous nous parler de la participation des jeunes aux CoFos ?
- 30- Qui sont les femmes et les jeunes qui participent aux CoFos (leur statut social, leurs activités socioprofessionnelles) ?
- 31- Les femmes et les jeunes rencontrent-ils des difficultés pour participer aux CoFos ? Pourquoi ?

▪ **La fonctionnalité des CoFos**

- 32- Qu'est-ce qui a changé depuis la mise en place des CoFos ?
- 33- Considérez-vous que les CoFos fonctionnent ?
- 34- Quelles sont selon vous les difficultés que rencontrent ces CoFos ?
- 35- Qu'est-ce qui peut être amélioré ?

▪ **Perceptions des acteurs sur le conflit foncier, le droit foncier et coutumier**

- 36- Comment comprenez-vous les conflits armés liés aux ressources naturelles ?
- 37- Quelles sont les causes et origines des conflits armés liés au foncier (terres, eau, végétation) ?
- 38- Pouvez-vous nous citer les trois premières causes des conflits armés liés au foncier ?
- 39- Comment peut-on régler ces conflits communautaires ?
- 40- Pouvez-vous expliquer le rôle du foncier (les terres) dans la vie de la communauté ?
- 41- Comment le foncier est-il utilisé (quels usages sont fait des terres) ?
- 42- Existents-ils des lois et règles sur le foncier dans votre communauté ?
- 43- Comment percevez-vous le droit foncier et droit coutumier ?
- 44- Quelles sont vos recommandations pour la réduction des conflits liés aux fonciers ?

5.2. Questionnaire

Questionnaire sur la Gestion durable du foncier Agro-pastoral : régions Gao et Ménaka.

ACTION CONCERTÉE AUTOUR D'UNE GESTION DURABLE DU FONCIER AGROPASTORAL À TRAVERS LA REDYNAMISATION DES COMMISSIONS FONCIÈRES COMMUNALES, VILLAGEOISES ET DES FRACTIONS DANS LES RÉGIONS DE GAO ET MENAKA

* Obligatoire

* Ce formulaire enregistrera votre nom, veuillez renseigner votre nom.

Identifications

1. Noms de l'enquêté
2. Région de résidence et/ou d'origine *
Gao
Ménaka
3. Communes de résidence et/ou d'origine *
Anchawadj
Soni Aliber
Tessit,

Analyse situationnelle des Commissions Foncières dans les régions de Gao et Ménaka

Tin-hama
Ansongo
Ménaka
Anderamboukane
4. Sexe *
Masculin
Féminin
Autre
5. Situation matrimoniale
Marié(e)
divorcé(e)
célibataire
veuf (ve)
Autre
6. Groupe social d'appartenance *
Tamashaq
Songhai
Peul
Bambara
Dozo
Arabe
Haoussa
Zarma
Autre
7. Religion
Islam
Christianisme
Religion traditionnelle
Autre
8. Age
moins de 19 ans
20 à 29 ans
30 à 39 ans
40 à 49 ans
50 à 59 ans
60 et plus
9. Niveau d'instruction scolaire
primaire
secondaire (premier cycle)
secondaire (deuxième cycle)
Université
10. Scolarisation / Alphabétisation
Français
Arabe
Langues locales
11. Activités professionnelles
éleveurs
agriculteurs
commerçant
enseignant

administration territoriale
administration centrale
sans activité professionnelle
Autre

12. Revenus mensuels du foyer (en fcfa)

moins de 50.000

50.000-100.000

100.000 - 150.000

150.000 - 200.000

plus de 200.000

Communautés, liens sociaux, valeurs, et conflits

Mécanismes de gestion/prévention des conflits liés au foncier

13. Existe-t-il des conflits dans votre localité ?

Oui

Non

Ne sais pas

14. Quelle est la nature de ces conflits ?

social

communautaire

armé

Autre

15. Selon vous quelles sont les causes et origines de ces conflits ?

16. L'accès à la terre constitue-t-il un problème dans votre localité ?

Oui

Non

Autre

17. Existe-t-il des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans votre localité ?

Oui

Non

Autre

18. L'accès au foncier (à la terre) constitue-t-il la cause des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans votre localité ?

Oui

Non

Autre

19. Où gérez-vous les conflits ?

au niveau du village

au niveau de la communauté

au niveau des instances de l'Etat

Nul part

Autre

20. Comment les conflits (sociaux) sont-ils gérés ?

par le dialogue

par la violence

ni l'un ni l'autre

Autre

21. Existe-t-il des institutions, des lois, des règles , pour gérer les conflits ?

Oui

Non

Autre

22. Citez-nous trois manières de gérer les conflits dans votre localité?

23. Citez-nous trois manières de prévenir les conflits dans votre localité?

Les acteurs de la gestion/prévention des conflits communautaires

24. Qui sont les acteurs qui règlent les conflits ?

chef de village ou de fraction

chef coutumier

administrateur (officiel de l'Etat)

élus locaux

leaders religieux

organisations non-gouvernementales et associations

Autre

25. En quels acteurs faites vous confiance pour régler les conflits dans votre localité?

Chef de village ou de fraction

Chef Coutumier

Administrateur (Etat)

élus locaux

leaders religieux

organisations non-gouvernementales et associations

Autre

26. Pourquoi pensez-vous que ces acteurs sont plus capables de régler les conflits?

27. Est-ce que vous choisissez vous-mêmes ceux qui doivent faire la médiation dans votre communauté?

Oui

Non

Autre

28. Comment trouvez-vous les solutions apportées aux conflits dans votre localité ?

très satisfaisantes

satisfaisantes

peu satisfaisant

pas du tout satisfaisantes

Autre

29. Citez trois critères pour être un bon médiateur des conflits communautaires

30. Est-ce que les solutions apportées par les acteurs ont permis de régler les conflits dans votre localité ?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

Normes, lois, règles et institutions

31. Les lois et les règles sont-elles bien appliquées dans votre localité ?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

32. Pensez-vous que les personnes chargées de l'application des lois et des règles dans votre localité le font:

Très bien

bien

passablement

ne le font pas du tout

Autre

33. Citez trois institutions qui appliquent les lois et règles dans votre localité.

34. Comment sont les rapports entre les gens de la communauté et les agents de l'Etat?

très positifs

positifs

négatifs

très négatifs

35. Quand vous avez des problèmes vous allez voir

le chef de village, de fraction

un agent de l'Etat

quelqu'un qui travaille dans la justice

quelqu'un de votre communauté

un chef coutumier

personne

Autre

36. Faites-vous confiance aux lois, règles de l'Etat?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

Fonctionnement, usages et pratiques des Commissions Foncières

37. Connaissez-vous les Commissions Foncières

Oui

Non

Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5

Les CoFos fonctionnent

Depuis l'arrivée des CoFos, la situation de la localité a positivement changé

Les CoFos rencontrent des difficultés

38. Fonctionnement des CoFos

39. Pensez-vous que les CoFos jouent un rôle important dans votre localité?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

40. Quel est votre niveau de satisfaction par rapport au travail des CoFos dans votre localité?

très satisfais

satisfais

peu satisfais

pas du tout satisfais

Autre

41. Qu'est-ce qui peut être amélioré dans les CoFos, selon vous ?

Participation des femmes et des jeunes aux CoFos

42. Considérez-vous que les femmes sont bien représentées dans les CoFos

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

43. Considérez-vous que les jeunes sont bien représentés dans les CoFos

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

44. Comment évaluez-vous la participation des femmes aux CoFos ?

!!!!

45. Comment évaluez-vous la participation des jeunes aux CoFos?

!!!!

46. Pensez-vous que les femmes rencontrent des difficultés pour participer à la gestion des conflits dans la localité?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

47. Pensez-vous que les jeunes rencontrent des difficultés pour participer à la gestion des conflits dans la localité?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5

les difficultés de participations des femmes aux CoFos

les difficultés de participation des jeunes aux CoFos

48. Évaluez les difficultés que rencontrent les femmes et les jeunes à participer aux CoFos? (1 à 5 selon le degré d'importance des difficultés)

Perceptions, Droit et Conflits fonciers

49. Quel est le degré d'importance des conflits liés aux ressources naturelles ?

!!!!

Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5

accès à l'eau

accès à la terre

accès à la végétation

50. Quelle est l'importance de ces facteurs dans le déclenchement des conflits armés liés au foncier (terres, eau, végétation)?

51. Pouvez-vous nous citer les trois premières causes des conflits armés liés au foncier ?

52. Pensez-vous que les conflits communautaires liés au foncier peuvent être réglés ?

Analyse situationnelle des Commissions Foncières dans les régions de Gao et Ménaka

Oui

Non

Autre

53. Quel droit (règles, normes, lois) préférez-vous pour régler vos conflits

droit coutumier

droit foncier (républicain)

Autre

54. Quels usages faites-vous de la terre

élevage

agriculture

habitation

commercialisation

Autre

55. Existent-t-il des lois et règles sur le foncier dans votre communauté ?

Oui

Non

Ne sais pas

Autre

Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5

droit foncier

droit coutumier

56. Comment évaluez -vous l'application du droit foncier et droit coutumier dans votre localité ?